Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire
—
Question Ganioz Xavier 2017-CE-119
Liste d'attente des semestres de motivation (SeMo/PréFo)

I. Question

Lors des débats de la session du mardi 16 mai dernier, une question a été posée à M. le Directeur de l'EE concernant les Semestres de motivation. Sa réponse ayant été très brève, le député Xavier Ganioz pose les requêtes qui suivent dans le but d'obtenir une information complète sur le sujet.

Introduction :

Après la scolarité obligatoire, des jeunes en grande difficulté d'insertion professionnelle sont depuis quelques années placé-e-s sur liste d'attente, faute de places disponibles.

Le canton de Fribourg dispose de trois mesures bilingues du marché du travail (Semestres de motivation : SeMo Intervalle, PréFo REPER et Grolley) qui s'adressent à plus de 300 jeunes gens, entre 15 et 20 ans, qui n'ont pas trouvé de voie professionnelle à la fin de leur scolarité ou qui sont en rupture d'apprentissage.

L'augmentation du nombre de jeunes en grande difficulté a pour corollaire que la liste d'attente (plus d'une quarantaine de jeunes) n'arrive plus à être résorbée en cours d'année; certains de ces jeunes doivent par conséquent attendre une année avant de pouvoir entrer dans une mesure.

Cette situation inquiétante appelle les questions suivantes :

1. Pour que l'on ne laisse pas de jeunes en rade, et notamment parce que le dernier rapport « Grandjean » souligne l'urgence de ne pas/plus laisser de jeunes sans mesures actives, le Conseil d'Etat compte-t-il augmenter la capacité de ces mesures afin d'intégrer davantage de jeunes en rupture ? En particulier, quel(s) investissement(s) financier(s) compte-t-il engager en faveur des trois mesures cantonales précitées ?
2. En plus de l'instauration de la liste d'attente citée plus haut, les critères d'entrée à la Plateforme Jeunes se sont durcis depuis une bonne année, à savoir qu'il faut avoir fait au moins trois stages durant l'année scolaire (référence : http://www.fr.ch/pfj/fr/pub/index.cfm). Ceci, alors que la plupart des participant-e-s à la PréFo n'ont pas les capacités de le faire. Plusieurs enseignant-e-s ont informé l'association REPER qu'ils-elles n'inscrivent pas certain-e-s jeunes à la Plateforme à cause de cela. Alors pourquoi poser de telles conditions d'entrée si ce n'est pour limiter les candidat-e-s aux mesures ? N'y-a-t-il pas ici une contradiction entre les faits et les intentions ? Comment le Conseil d'Etat entend-il y remédier ?
3. Quelles mesures le Conseil d'Etat, en particulier la DEE, a-t-il prises, suite aux deux études de 2016 confiées à l'Université de Fribourg et la plateforme d'innovation Platinn, concernant le fonctionnement des trois SeMo et l'organisation de la structure cantonale de la Plateforme Jeunes ?

23 mai 2017

II. Réponse du Conseil d'Etat

Contexte :

L'école obligatoire a un rôle important dans la préparation de l'avenir professionnel des jeunes. Grâce au soutien de conseillers en orientation, les jeunes sont aidés dans le choix d'une voie professionnelle ou d'une voie d'études. Les conseillers en orientation les assistent dans la recherche d'une place d'apprentissage, en leur apportant un soutien pour effectuer des stages afin de préciser leur projet professionnel. La majorité des jeunes terminent ainsi la scolarité obligatoire avec une solution. D'autres, n'ayant pas trouvé de place d'apprentissage, doivent recourir à des solutions transitoires, en s'inscrivant à la Plateforme Jeunes.

Les solutions transitoires permettent de faire le pont entre la fin de l'école obligatoire et le début d'une formation. Ces solutions font partie du dispositif cantonal d'aide aux jeunes en difficultés d'insertion, qui est piloté par la Commission pour les jeunes en difficultés d'insertion dans la vie professionnelle (CJD).

La Plateforme Jeunes en constitue la porte d'entrée : elle aiguille les jeunes vers la solution adaptée à leur problématique. Les principales mesures et solutions du dispositif sont:

> Les cours d'intégration, pour les jeunes de langue étrangère ;
> Le semestre de motivation Intervalle (pour les jeunes aptes au placement), et les semestres de préformation Reper (pour les jeunes ayant peu d'autonomie) ainsi que Grolley (pour les jeunes en grandes difficultés ayant très peu d'autonomie et n'étant pas aptes au placement) ;
> La mesure Avenir 20-25, pour les jeunes suivis à l'aide sociale âgés entre 20 et 25 ans et n'ayant pas de formation ;
> Le Case management Formation professionnelle, qui prend en charge les jeunes ayant des difficultés multiples, qui sont sortis de l'école ou des solutions transitoires sans solution ou qui interrompent leur apprentissage.

Les semestres de motivation (SeMo) font partie des mesures relatives au marché du travail (MMT) prévues par la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI ; RS 837.0)). Le financement est assuré entièrement (Intervalle) ou en partie (Reper) par l'assurance-chômage fédérale. Le canton, via le Fonds cantonal de l'emploi, assure une partie du financement pour Reper et l'entier du financement pour Grolley.

Le Conseil d'Etat peut répondre comme suit aux questions posées :

1. *Le Conseil d'Etat compte-t-il augmenter la capacité de ces mesures afin d'intégrer davantage de jeunes en rupture ? En particulier, quel(s) investissement(s) financier(s) compte-t-il engager en faveur des trois mesures cantonales précitées ?*

Depuis le rapport « Grandjean » (2009) jusqu'à aujourd'hui, les mesures composant le dispositif ont augmenté le nombre de places pouvant accueillir les jeunes en difficultés d'insertion professionnelle. En particulier :

> auprès du SEMO Intervalle, le nombre de places/année a été augmenté de 80 à 108 (soit un accroissement de 160 à 220 participants par cycle scolaire)

> la PréFo REPER a vu le nombre de places/année augmenter de 30 à 40 pour les francophones (soit de 40 à 65 participants par cycle scolaire), et de 7 à 14 pour les alémaniques (soit de 10 à 20 participants par cycle scolaire)
> au sein de la PréFo Grolley le nombre de places/année a augmenté de 30 à 40 (soit un accroissement de 35 à 60 participants accueillis par cycle scolaire).

De plus, des solutions supplémentaires ont été mises en place :

> la PréFo Cap Formation (organisée par la Fondation de Fribourg pour la jeunesse) a été mise en place en 2011, offrant 10 places supplémentaires par année ;
> une liste d'attente PréFo (organisée par la Fondation de Fribourg pour la jeunesse) existe depuis 2013, avec une capacité de 40 places par année ;
> la mesure Avenir 20-25 (assurée par Intégration pour tous IPT) a été mis en place conjointement avec le Service de l'action sociale (SASoc) à partir de 2014, garantissant 48 places par année ;
> et la mesure Coaching&stage (organisée par la Fondation Intervalle) a assuré en 2015-2017 une capacité de 80 places par année.

Au total, le dispositif peut offrir aujourd'hui 380 places par année scolaire et garantir une solution transitoire à près de 500 jeunes par cycle scolaire. Environ 60 % des jeunes qui intègrent une solution transitoire (la durée moyenne de participation et de 5,5 mois) trouvent par la suite une solution d'apprentissage (50 %) ou un emploi voire une formation (10 %).

Les mesures sont financées à deux tiers par le fonds fédéral de l'assurance-chômage (4'000'000 de francs) et à un tiers par le fonds cantonal de l'emploi (1'950'000 francs ; voir les détails dans le tableau ci-dessous). Cette répartition correspond à la proportion entre les profils SeMo et PréFo. Les profils SeMo étant plus proches du marché de l'emploi, répondent au principe d'aptitude à l'emploi de l'assurance chômage.

Tableau : financement des mesures, comparaison 2011 et 2017

Mesure	**Budget**	**Mandat 2011**	**Mandat 2017**	**Différence**
SEMO Intervalle (F+D)	Budget SPE (AC)	2'100'000	2'300'000	+200'000
PreFo Reper (F) PreFo De Start /Jobs starter (D)	Budget SPE (FCE) Budget SPE (AC)	 1'545'000	200'000 1'500'000	 +155'000
PreFo Grolley + Cap Formation	Budget SPE (FCE) Budget SFP	600'000 790'000	1'500'000	+110'000
Cap Formation Liste d'attente	Budget SPE (AC)		100'000	+100'000
Coaching & Stages	Budget SPE (FCE) Budget SPE (AC)		 100'000	 +100'000
Avenir 20-25	Budget SPE (FCE)		250'000	+250'000
	Total	***5'035'000***	***5'950'000***	***+915'000***

FCE= fonds cantonal de l'emploi
AC= fonds de l'assurance-chômage fédérale

Entre 2011 et 2017, le montant investi dans les mesures en faveur des jeunes a augmenté de plus de 900'000 francs. Le Conseil d'Etat estime par conséquent que, s'agissant du nombre de prises en charge, la charge de financement et le spectre de problématiques couvertes, de nombreux efforts ont été entrepris par le canton.

2. *En plus de l'instauration de la liste d'attente citée plus haut, les critères d'entrée à la Plateforme Jeunes se sont durcis depuis une bonne année, à savoir qu'il faut avoir fait au moins trois stages durant l'année scolaire. Alors pourquoi poser de telles conditions d'entrée si ce n'est pour limiter les candidat-e-s aux mesures ? N'y-a-t-il pas ici une contradiction entre les faits et les intentions ? Comment le Conseil d'Etat entend-il y remédier ?*

La Plateforme Jeunes applique le critère des trois stages à effectuer par le jeune depuis qu'elle a été mise en œuvre. Il ne s'agit donc pas d'un durcissement des conditions d'entrée. Ce critère a été rendu plus visible récemment suite à la création d'un site Internet de la Plateforme Jeunes. Par ce biais, les critères d'admission appliqués depuis de nombreuses années ont été rendus publics et explicités.

A ce titre, il s'agit de relever que ce critère ne constitue pas une condition visant à limiter le nombre de candidats, mais d'un élément permettant à la Plateforme Jeune de déterminer le profil des jeunes pour un aiguillage correct vers la solution adaptée. De même, il permet de comprendre les raisons pour lesquelles le jeune n'a pas encore trouvé de solution.

Durant l'école obligatoire en effet, le jeune doit effectuer des stages pour tester des professions et trouver ce qui lui convient au mieux. Les solutions transitoires constituent une solution exceptionnelle pour des jeunes en difficultés d'insertion professionnelle, et ne sont pas un dû. Elles amènent les jeunes vers l'intégration au monde du travail. Il s'agit donc d'une logique « d'insertion professionnelle », dans laquelle les jeunes, soutenus par leurs parents, doivent se montrer motivés et être capables de s'investir.

Depuis le début de la Plateforme Jeunes, le nombre d'inscriptions n'a fait qu'augmenter, et ceci malgré le critère d'admission lié aux trois stages. Le nombre de places dans les structures augmente donc en conséquence.

3. *Quelles mesures le Conseil d'Etat, en particulier la DEE, a-t-il prises, suite aux deux études de 2016 confiées à l'Université de Fribourg et la plateforme d'innovation Platinn ?*

L'étude confiée à l'Université de Fribourg a relevé que le dispositif fonctionne bien, mais que la transition entre l'école et le monde du travail s'allonge et se généralise. Ceci explique que le nombre de jeunes à prendre en charge augmente rapidement et sans cesse. En janvier 2014, 897 jeunes se sont adressés à la PFJ ; en juin 2017, ils sont plus de 1'220 jeunes.

L'étude précitée ne remet pas en question le dispositif, ni les mesures qui le composent. Elle analyse le fonctionnement du dispositif dans son ensemble pour déterminer comment s'adapter au mieux à cette « explosion » du nombre de demandes de la part des jeunes qui ont fait la même démarche.

Ainsi, pour garantir des places dans les solutions transitoires à tous les jeunes qui en ont besoin et tendre ainsi vers l'objectif du Conseil d'Etat « Ne laisser aucun jeune au bord de la route », la CJD a proposé au Conseil d'Etat des ajustements, issus des recommandations formulées dans le cadre de l'étude. La CJD a notamment proposé de supprimer la mesure Cap Formation Liste d'attente (puisqu'elle ne peut pas assurer un encadrement suffisant des jeunes) et, en contrepartie, d'augmenter le nombre de places dans les structures existantes.

Compte tenu des moyens financiers à disposition, le Conseil d'Etat a retenu la proposition de la CJD de tester un nouveau concept, existant dans le canton de Vaud, en remplacement de la mesure Liste d'attente. A cet effet, un projet pilote est lancé pour une durée de 7 mois avec la mesure Nasca SEMO Coaching. Cette mesure permettra de prendre en charge 20 jeunes dans la phase pilote, de les accompagner et les soutenir par le biais d'un coaching individuel et d'une collaboration de proximité avec les acteurs du marché du travail. La mesure mise principalement sur les visites et les stages en entreprise, afin de permettre aux participants de découvrir des métiers, vérifier leur choix professionnel, d'acquérir de l'expérience et de mieux se profiler sur le marché du travail.

28 novembre 2017